

États financiers de la

**FONDATION CANADIENNE POUR
L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE
SANTÉ**

**CANADIAN FOUNDATION FOR
HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour la période de trois mois clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour la période de trois mois clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 19 juin 2017

Ottawa, Canada

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 31 décembre 2016

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 586 909 \$	1 653 028 \$
Débiteurs	452 465	626 924
Charges payées d'avance	187 177	166 442
Placements à court terme (note 2)	4 000 000	3 800 000
	7 226 551	6 246 394
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 188 349	1 005 548
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	1 196 312	295 858
Placements - réserve de liquidation (note 6)	8 585 704	8 536 975
	18 196 916 \$	16 084 775 \$

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 011 082 \$	1 413 628 \$
Produits reportés	62 000	124 066
	2 073 082	1 537 694
Apports reportés		
Affectés - opérations	5 431 215	3 903 191
Affectés - réserve de liquidation	10 692 619	10 643 890
	16 123 834	14 547 081
	18 196 916 \$	16 084 775 \$

Engagements (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

M^{me} R. Lynn Stevenson, Présidente du conseil
d'administration

M. Tom Closson, Président du comité des finances et
de vérification

M^{me} Maureen O'Neil, O.C., Présidente

M^{me} Nancy Quattrocchi, Vice-présidente, Services de
gestion

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des résultats

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	2017	2016
Produits		
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	3 615 615 \$	10 399 016 \$
Revenus de soutien aux programmes	19 666	376 844
Autres revenus	157 637	239 950
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	53 995	108 298
	<u>3 846 913</u>	<u>11 124 108</u>
Charges		
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	1 252 290	3 182 461
Mobilisation des patients à l'amélioration des services de santé	364 895	1 123 696
Éducation et formation	560 113	1 565 367
Évaluation et gestion du rendement	417 052	791 291
Collaboration sur les régions nordiques et éloignées	443 417	1 868 768
Communications	552 828	1 759 762
Administration	199 589	692 186
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	53 995	108 298
Frais de gestion des placements	9 522	33 909
Avantages sociaux futurs	(6 788)	(1 630)
	<u>3 846 913</u>	<u>11 124 108</u>
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de l'évolution des apports reportés

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	2016	2015
Apports reportés - opérations		
Solde au début de la période	3 903 191 \$	10 461 463 \$
Virement à la réserve de liquidation	–	(10 461 463)
Apport de Santé Canada	5 000 000	14 000 000
Amortissement des apports reportés afférents aux activités	(3 615 615)	(10 399 016)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(53 995)	(108 298)
Réévaluations et autres éléments relatifs aux avantages sociaux futurs	176 013	385 421
Revenu de placement - affecté	21 621	25 084
Solde à la fin de la période	5 431 215 \$	3 903 191 \$

Apports reportés - réserve de liquidation

	2016	2015
Solde au début de la période	10 643 890 \$	– \$
Transfert des apports reportés - opérations	–	10 461 463
Revenu de placement - affecté	42 886	9 591
Variations de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements (note 7)	5 843	172 836
Solde à la fin de la période	10 692 619 \$	10 643 890 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des flux de trésorerie

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	2017	2016
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	53 995	108 298
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(53 995)	(108 298)
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	(3 615 615)	(10 399 016)
Variation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs	(6 788)	(1 630)
Variation des éléments hors-caisse de l'exploitation :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	174 459	(245 712)
Augmentation des charges payées d'avance	(20 735)	(46 410)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	597 454	380 560
Augmentation (diminution) des produits reportés	(62 066)	124 066
	<u>(2 933 291)</u>	<u>(10 188 142)</u>
Activités d'investissement :		
Virement d'encaisse aux placements à court terme	(200 000)	(3 800 000)
Achat d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(954 449)	(312 636)
Variation de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements	5 843	(172 836)
Revenu de placement - affecté	64 507	34 675
	<u>(1 084 099)</u>	<u>(4 250 797)</u>
Activités de financement :		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location - acquisition	–	(10 601)
Apport de Santé Canada	5 000 000	14 000 000
Retraits tirés d'apports reportés - réserve de liquidation	(48 729)	163 244
	<u>4 951 271</u>	<u>14 152 643</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	933 881	(286 296)
Encaisse, au début de la période	1 653 028	1 939 324
Encaisse, à la fin de la période	<u>2 586 909 \$</u>	<u>1 653 028 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS) a pour mandat d'accélérer l'amélioration et la transformation des services de santé pour les Canadiens et les Canadiennes. À cette fin, la FCASS collabore avec des gouvernements, des décideurs politiques et des dirigeants du système de santé pour traduire les données probantes et les pratiques novatrices en politiques, programmes et outils concrets, ainsi que pour développer les qualités de leadership. Depuis le 5 avril 2012, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS) est connue sous le nom de Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

La FCASS est un organisme de bienfaisance *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La FCASS a débuté ses activités au cours de l'exercice 1997 et elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 17 juin 2014, les statuts de la FCASS sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Dans le budget fédéral de 1996, le gouvernement autorisait Santé Canada à verser 55 000 000 \$ à la FCASS (alors la FCRSS) sur une période de cinq ans. Aux termes de la même entente, le Conseil de recherches médicales (CRM) a convenu de verser à la FCASS une subvention de 10 000 000 \$, et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), une subvention de 1 500 000 \$ au cours de cette même période de cinq ans. En 1999, le gouvernement fédéral a octroyé 35 000 000 \$ à la FCASS afin de soutenir sa participation aux Instituts de recherche en santé du Canada (ce partenariat donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme Capacité et développement en recherche appliquée et évaluation, ou CADRE), ainsi qu'une somme additionnelle de 25 000 000 \$ afin d'appuyer la recherche en sciences infirmières sur une période de dix ans. En 2003, le gouvernement fédéral a fait un apport de 25 000 000 \$ aux fins de la mise en œuvre du programme de Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (« FORCES ») sur une période de treize ans.

En 2009, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de financement, lequel remplace tous les accords précédents. Selon cet accord, la FCASS doit détenir tous ses placements dans un seul portefeuille de placements à revenu fixe. Cet accord lui permet aussi de présenter toutes ses activités sous un seul programme.

Le 16 mars 2016, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de contribution compréhensif se chiffrant à 14 millions de dollars, afin de supporter les besoins de la FCASS jusqu'en mars 2017. Le 10 novembre 2016, elle a accepté une modification de cet accord, lui permettant d'obtenir des fonds supplémentaires de 39 millions de dollars pour les dépenses admissibles jusqu'au 31 mars 2019. Le nouvel accord la FCASS autorise, à mettre en réserve les apports reportés non utilisés au 31 décembre 2015 dans l'éventualité d'une liquidation. Le conseil d'administration a réagi en approuvant une nouvelle politique d'investissement le 20 octobre 2016, l'objectif étant de protéger la réserve des risques excessifs et, s'il y a lieu, à favoriser sa croissance.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Mode de présentation

La FCASS applique la méthode du report pour les organismes sans but lucratif pour la comptabilisation des apports.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels sont reportés et amortis à titre de produits au même taux que l'amortissement pour les immobilisations correspondantes.

La FCASS reçoit des contributions de tiers co-commanditaires pour financer des initiatives de recherche. Les produits des co-commanditaires sont reportés et amortis à titre de produits à mesure que les charges sont engagées.

L'affectation du revenu de placement gagné est limitée aux fins particulières de l'apport grevé d'affectations d'origine externe connexe. Le revenu de placement gagné est d'abord inscrit dans les apports reportés et est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La FCASS a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Environ 553 383 \$ (565 069 \$ au 31 décembre 2016) des placements de la FCASS sont évalués à la juste valeur déclarée par un gestionnaire de fonds. Ces placements ne sont pas facilement négociables et leur juste valeur représente la quote-part de la FCASS de la juste valeur des actifs nets sous-jacents du fonds commun à la fin de l'exercice. Leur valeur estimée est incertaine et peut donc différer de la valeur de réalisation des placements.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels achetés sont inscrits au coût. Les réparations et les frais d'entretien sont passés en charge. Lorsque les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ne contribuent plus à la capacité de la FCASS de fournir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Immobilisation	Durée de vie
Immobilisations corporelles :	
Équipement informatique	3 ans
Équipement téléphonique	4 ans
Mobilier et accessoires	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels :	
Logiciels informatiques	3 ans

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Contrats de location

Selon leur nature, les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou des contrats de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui transfèrent la presque totalité des avantages et des risques liés à la propriété au preneur. Les actifs acquis en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis aux taux décrits à la note 1 d). Les obligations constatées au titre des contrats de location-acquisition sont réduites par la portion de capital des paiements de location. La portion des intérêts théoriques des paiements de location est passée en charges.

f) Opérations en devises

Les opérations en devises de la FCASS sont présentées selon la méthode temporelle. Au titre de cette méthode, les opérations sont d'abord inscrites au taux de change prévalant à la date de la transaction et sont converties ensuite au taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes découlant du rajustement sont inclus dans le revenu des placements non-réalisé dans l'état de l'évolution des apports reportés.

g) Avantages sociaux futurs

La FCASS offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels qu'ils ont touchés.

La FCASS utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser son régime de retraite. La FCASS comptabilise les obligations afférentes aux régimes d'avantages sociaux à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des estimations de la direction utilisées à des fins de financement, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de la FCASS. Aux fins de capitalisation, l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 1^{er} juin 2014. La prochaine évaluation actuarielle devra être effectuée en date du 1^{er} juin 2017.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

Entre les évaluations actuarielles, la FCASS utilise la technique du report tous les trimestres pour faire l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. La FCASS comptabilise les obligations au titre des prestations constituées moins la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de l'évolution des apports reportés.

h) Ventilation des dépenses générales

La FCASS présente son état des résultats par fonction, sauf pour ce qui est de l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels, des frais de gestion des placements et des ajustements de juste valeur des avantages sociaux futurs.

La FCASS engage des dépenses générales qui se rapportent à l'administration de l'organisation et à chacune de ses fonctions, et qui comprennent les coûts associés aux locaux, au personnel, à la technologie de l'information, aux ressources humaines, ainsi que les frais financiers et juridiques.

La FCASS répartit les dépenses des fonctions de l'administration aux autres fonctions par employé. Ces taux d'utilisation servent à affecter toutes les dépenses générales à l'administration et à chacune de ses fonctions.

i) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Parmi les estimations importantes faites par la direction, mentionnons les hypothèses servant à déterminer les actifs et/ou les passifs au titre des avantages sociaux futurs.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Apports reportés

Tous les apports reportés de la FCASS font l'objet d'affectations imposées à l'externe en conformité avec l'accord de contribution. Le revenu de placement gagné sur les fonds obtenus du gouvernement du Canada fait aussi l'objet d'une affectation. En conséquence, ces montants sont reportés et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure que les charges connexes sont engagées, en sorte que l'actif net de la FCASS a un solde nul à la fin de l'exercice. Les apports reportés affectés aux opérations sont investis dans des placements à court terme et sont disponibles pour financer le fonctionnement des programmes de la FCASS.

2. Placements

Les placements à court terme se composent principalement d'obligations d'État très liquides à courte échéance. Les fonds investis dans les placements à court terme servent à financer les activités de la FCASS au cours de l'exercice.

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

			31 mars 2017	31 décembre 2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles :				
Équipement informatique	908 461 \$	677 429 \$	231 032 \$	105 507 \$
Équipement téléphonique	132 398	110 603	21 795	5 685
Mobilier et accessoires	949 581	341 171	608 410	87 355
Équipement acheté sous contrats de location-acquisition	99 530	99 530	—	—
Améliorations locatives	962 924	868 168	94 756	59 779
Actifs incorporels :				
Logiciels informatiques	639 818	399 499	240 319	37 532
	3 692 712 \$	2 496 400 \$	1 196 312 \$	295 858 \$

Au 31 décembre 2016, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels se chiffraient respectivement à 2 738 262 \$ et à 2 442 404 \$.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, la FCASS n'avait aucune charge à payer ni somme à remettre à l'État, ce qui comprend les montants à payer au titre de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée et des cotisations sociales.

5. Avantages sociaux futurs

a) Actifs et obligations du régime de retraite

La FCASS administre le régime de retraite de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, Il s'agit d'un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. La FCASS a fixé au 31 décembre la date d'évaluation de l'actif et des obligations du régime.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée le 1^{er} juin 2014. La prochaine évaluation actuarielle à des fins de capitalisation devra être effectuée au 1^{er} juin 2017, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Aux termes des règlements régissant les régimes de retraite de compétence provinciale, les régimes de retraite doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité, qui présument que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation effectuée au 1^{er} juin 2014 fait état d'un excédent de 660 975 \$ et d'un excédent à long terme de 411 218 \$, selon les hypothèses économiques applicables au 1^{er} juin 2014.

La FCASS examine le rendement du régime trimestriellement afin de déterminer si des paiements supplémentaires devraient être versés au régime. Au cours de l'exercice 2017, la FCASS n'a eu à verser aucune cotisation supplémentaire (Néant \$ en 2016).

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers est le suivant :

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Juste valeur des actifs du régime	11 324 685 \$	10 782 864 \$
Moins : obligations au titre des prestations constituées	10 136 336	9 777 316
Actif au titre des avantages sociaux futurs	1 188 349 \$	1 005 548 \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

5. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Actifs du régime de retraite

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Juste valeur des actifs du régime, au début de la période	10 782 864 \$	9 871 584 \$
Gain réel des actifs du régime	323 878	928 358
Cotisations de l'employeur	165 476	489 976
Cotisations des employés - services actuels	110 510	324 479
Prestations versées	(58 043)	(831 533)
Juste valeur des actifs du régime, à la fin de la période	11 324 685 \$	10 782 864 \$

c) Obligations au titre des prestations constituées

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	9 777 316 \$	9 253 087 \$
Coût des services actuels	282 625	846 842
Frais d'intérêts	134 438	508 920
Prestations versées	(58 043)	(831 533)
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de la période	10 136 336 \$	9 777 316 \$

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes utilisées pour comptabiliser le régime à prestations déterminées au 31 mars et 31 décembre sont les suivantes :

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Taux d'escompte	5,50%	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50%	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime	5,50%	5,50 %
Taux d'inflation	2,00%	2,00 %

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

6. Placements – réserve de liquidation

Afin de respecter l'accord de contribution conclu avec Santé Canada le 16 mars 2016, la FCASS a restreint l'usage des fonds non utilisés au 31 décembre 2015 qui découlaient de l'ancien accord de financement, dans l'éventualité d'une liquidation si Santé Canada décidait de mettre fin aux contributions après 2019. Les montants affectés aux coûts futurs se rapportent aux indemnités de départ et aux cotisations de retraite. Des placements ont été affectés à cet usage ainsi que le revenu de placement y afférent. Le reste du montant de la réserve de liquidation fait partie du fonds de roulement de la FCASS. Le solde des placements s'établit ainsi :

31 mars 2017	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	49 139 \$	49 139 \$
Titres à revenu fixe	8 259 874	8 281 359
Titres de participation	276 691	192 939
Total	8 585 704 \$	8 523 437 \$

31 décembre 2016	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	14 845 \$	14 845 \$
Titres à revenu fixe	8 239 595	8 279 214
Titres de participation	282 535	196 891
Total	8 536 975 \$	8 490 950 \$

Les placements sont gérés à titre de fonds en gestion commune par des gestionnaires de placement professionnels sous la direction du Comité des placements relevant du conseil d'administration. Les placements se composent de ce qui suit :

a) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents sont composés d'encaisse et de titres de créance qui portent intérêt à des taux variés et dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

b) Titres à revenu fixe

Cette catégorie est composée principalement des obligations des gouvernements canadiens, ainsi que des obligations commerciales ou des fonds qui se concentrent sur des titres à revenu fixe qui portent intérêts à des taux variés et dont les dates d'échéance varient également. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt effectifs qui varient entre 1,39 % et 2,43 % avec des dates d'échéance qui varient entre deux semaines et quatre ans. La valeur de ces titres est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

6. Apports reportés - réserve de liquidation (suite)

c) Titres de participation

Cette catégorie est composée principalement de titres de participation. Ces instruments financiers sont assujettis aux fluctuations des marchés et des taux de change.

Au 31 mars 2017, 372 144 \$ (427 280 \$ au 31 décembre 2016) des placements de l'organisation étaient en dollars américains. De ce montant, une somme de 186 072 \$ (213 640 \$ 31 décembre 2016) a été considérée irrécouvrable, telle qu'il est décrit à la note 7 des présents états financiers.

7. Provision pour placements irrécouvrables

Provision pour irrécouvrabilité

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Provision pour irrécouvrabilité (\$ US)	186 072 \$	213 640 \$
Change par rapport au \$ CA	90 691	68 894
Provision pour irrécouvrabilité (\$ CA)	276 763 \$	282 534 \$

Les placements de la FCASS comprennent la somme de 553 383 \$ (565 068 \$ au 31 décembre 2016) en voie de liquidation. En 2012, la FCASS a été avisée qu'elle pourrait procéder au recouvrement immédiat de ces placements à un prix réduit de 50 %. Suite à cette information, la FCASS a rajusté la provision pour irrécouvrabilité de ces placements à 50 % de leur juste valeur sur le marché.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

8. Ventilation des dépenses générales

Les dépenses d'administration générales de fonctionnement de 684 961 \$ (2 196 539 \$ en 2016) ont été réparties de la fonction d'administration aux différentes fonctions comme suit :

	31 mars 2017	31 décembre 2016
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	133 442 \$	357 304 \$
Mobilisation des patients à l'amélioration des services de santé	90 594	351 446
Éducation et formation	90 594	395 377
Évaluation et gestion du rendement	133 442	316 302
Collaboration sur les régions nordiques et éloignées	115 077	322 159
Communications	121 812	453 951
	684 961 \$	2 196 539 \$

9. Présentation du capital

La FCASS définit son capital comme étant le solde des apports reportés à l'état de la situation financière. Les objectifs de la FCASS en ce qui concerne la gestion de son capital sont de se conformer aux restrictions externes qui financent ses opérations en cours et des coûts éventuels de liquidation. La FCASS contrôle ses besoins et objectifs en matière de capital par son processus budgétaire, par son processus d'examen des états financiers ainsi que par des révisions détaillées des modalités de son accord avec Santé Canada.

La FCASS est aussi assujettie à des restrictions externes sur son capital pour ce qui est du financement du régime de retraite, conformément aux règlements connexes. La FCASS prend en considération ces exigences en suivant les recommandations de financement fournies par l'actuaire. Le conseil d'administration croit que l'organisation a adhéré à toutes les restrictions qui lui sont imposées par des sources externes.

10. Instruments financiers et gestion des risques

a) Risque de crédit

La FCASS est également exposée à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. La FCASS atténue son risque de crédit en traitant avec des contreparties solvables. La direction ne croit pas que la FCASS soit exposée à un important risque de crédit associé à ses débiteurs. La FCASS évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, il n'y avait aucune provision pour créances douteuses.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

10. Instruments financiers et gestion des risques

b) Risque de liquidité

La FCASS estime ne pas encourir de risque de liquidité important.

c) Risque de taux et risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt ou des prix de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La FCASS est exposée à un risque de taux d'intérêt relativement à ses placements porteurs d'intérêt, comme il est indiqué aux notes 2 et 7.

ii) Risque de change et risque de marché

La FCASS est exposée à un risque de change, car elle détient des instruments financiers étrangers. À la fin de l'exercice, elle détenait des fonds d'actions libellés en dollars américains d'une valeur de 276 691 \$ CA (282 534 \$ CA au 31 décembre 2016).

iii) Autre risque de prix

LA FCASS estime ne pas être exposée à d'autre risque de prix.

La FCASS estime ne pas encourir de risques financiers importants découlant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune variation des risques de la FCASS par rapport à l'exercice précédent.

11. Engagements

Activités de fonctionnement

La FCASS est tenue de faire des paiements aux termes de contrats de location-exploitation pour ses locaux. Le contrat pour les locaux actuels prend fin le 30 juin 2017. Le 14 février 2017, la FCASS a signé une proposition de location de nouveaux locaux dont l'expiration est prévue pour novembre 2027. L'accord de location a été signé le 11 avril 2017. Au taux courant pour les frais d'exploitation, le montant du loyer est d'environ :

2018	– \$
2019	425 654
2020	603 717
2021	670 917
Années suivantes	4 944 500

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

11. Engagements (suite)

Activités de fonctionnement (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la FCASS a signé un bail pour ses locaux. Il est habituel dans ce type d'opération que la FCASS, étant locataire, indemnise le bailleur pour les risques et obligations qui pourraient découler de l'utilisation des locaux. Les passifs éventuels pouvant découler de ces indemnisations ne peuvent pas être estimés raisonnablement. La FCASS détient une assurance responsabilité civile afin de minimiser les risques financiers rattachés à ces indemnisations.